

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 AVRIL 2014**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 17 avril 2014 à 16h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

(MONSIEUR)

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 16h00, motive l'absence de monsieur René Pinard, absent pour des raisons personnelles et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 1736 du présent procès-verbal

2014-04-29

Acception des soumissions dans le cadre de notre projet de monte personne au centre communautaire

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services d'un entrepreneur professionnel pour la fourniture et l'installation d'un monte personne et autres travaux au centre communautaire;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 1^{ier} avril 2014 pour la réalisation de son projet;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 14 avril 2014 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h00 au bureau des Architectes Jacques et Gervais;

ATTENDU que quatre professionnels dans le domaine de la construction avaient été invités à soumissionné dont : Construction Cossette et Lafontaine inc., Paul-A. Bisson inc., Construction Richard Champagne inc. et Rénovation Guy Lord inc.;

ATTENDU les résultats des soumissions excluant les taxes au tableau ci-joint :

| Liste des entrepreneurs | Montant de la soumission |
|---|--------------------------|
| Paul-A. Bisson inc. | 110 000,00\$ |
| Construction Cossette & Lafontaine inc. | 102 454,55\$ |
| Construction Richard Champagne inc. | 95 870,07\$ |
| Rénovation Guy Lord inc. | 92 244,00\$ |

ATTENDU que la soumission de « Construction Cossette & Lafontaine inc. » ne comprenait pas de résolution de signature, donc non recevable;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

ATTENDU que suite à l'ouverture des enveloppes, la soumission de la compagnie Rénovation Guy Lord inc. était conforme et la plus basse;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse des soumissions, analyse réalisée par monsieur Christian Jacques, architecte chez les Architectes, Jacques et Gervais et par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 1^{ier} avril 2014 pour l'obtention des services d'entrepreneur général en construction.

QUE monsieur Christian Jacques, architecte chez les Architectes, Jacques et Gervais, nous recommande l'entrepreneur, Rénovation Guy Lord inc. étant le plus bas soumissionnaire.
(QUE)

QUE le conseil mandate l'entrepreneur, Rénovation Guy Lord inc., pour la réalisation de son projet d'un monte personne et autres travaux au centre communautaire, selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 92 244\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-30

Acception des soumissions pour la fourniture d'équipements de conditionnement physique pour notre salle d'entraînement au nouveau gymnase

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir des équipements de conditionnement physique pour sa salle d'entraînement au nouveau gymnase;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 8 avril 2014 pour la fourniture, l'installation et la livraison d'équipements de conditionnement physique reconditionné;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 17 avril 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été dévoilées publiquement à compter de 12h05;

ATTENDU que trois compagnies dans le domaine d'équipements de conditionnement physique avaient été invitées à soumissionner dont : Équiforme, Atlantis Fitness et Centre sportif de St-Tite;

ATTENDU les résultats des soumissions excluant les taxes au tableau ci-joint :

| Liste des compagnies : | Montant des soumissions : |
|---------------------------|---------------------------|
| Équiforme | 35 790,00\$ |
| Atlantis Fitness | 47 748,49\$ |
| Centre sportif de St-Tite | 30 000,00\$ |

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Centre sportif de St-Tite était conforme et la plus basse

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse des soumissions, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 8 avril 2014, pour l'obtention, l'installation et la livraison d'équipements de conditionnement physique reconditionné.

QUE le conseil mandate le Centre sportif de St-Tite, pour la fourniture des équipements de conditionnement physique reconditionné selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 30 000,00\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

(ACHAT)

2014-04-31

Achat de 7 iPads Air (MD789C/A)-Apple 9,7 pouces, puce A7, 32 Go, WiFi, argent chez BUREAU EN GROS, pour les membres du conseil et la direction

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire réaliser les réunions de conseil sans papier;

ATTENDU que ce nouveau virage technologique procurera une économie de papiers et de temps à la municipalité;

ATTENDU que ce nouvel outil de travail facilitera l'échange et la consultation de documents;

ATTENDU que Bureau en Gros ont une offre spéciale pour l'achat de 7 iPads;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil accepte l'achat de 7 iPads chez Bureau en Gros au montant de 580,65\$, chacun, taxes en sus ainsi que l'achat de 7 protecteurs pour iPad.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2014-03-32

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 16h35.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général